



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 26 juillet 2025 à 10 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Edwige MENUISIER.

Secrétaire de la séance : Olivier PIGUET

Présents : Jean-Paul REGNIER, Edwige MENUISIER, Gérard PIERRE, Gérard MERCIER, Véronique BERGER, Luc BOCCALINI, Christelle MAIGNAN, Christian MULLER, Olivier PIGUET, Frédéric PETITCOLIN

Représentés : Juliette BORGHINI représentée par Edwige MENUISIER

Absents et excusés : Johan FINCK, Thibaud LAMOTTE

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 4 juillet 2025
- Projet FOOT5,
- Gestion de l'Ornevalloise,
- PLUi - nouveau périmètre des abords du monument historique,
- Questions diverses.

Délibérations du conseil :

- **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 4 juillet 2025**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

- **Projet FOOT5**

Le cahier des charges a été envoyé aux élus en amont de la réunion.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marc Fleury, Président du club de foot ASVO

Monsieur Fleury informe le Conseil municipal que la date de dépôt du dossier est repoussée au 12 septembre 2025.

Les éléments suivants sont donnés par le président du club :

- Le district de football est dans une phase de réflexion suite à la problématique d'effectifs des clubs meusiens. Il envisage par le biais de ce dispositif de financement et d'équipement de lancer un championnat de « FOOT à 5 »
- Le club de l'ASVO connaît un départ de certains jeunes du club dans des clubs voisins. Ceci l'a amené à ne pas engager d'équipes en U15 au niveau « Départementale 1 »
- Le terrain en herbe est difficilement praticable en période automnale et printanière. Il est impossible de démultiplier les entraînements et les matchs de toutes les équipes quand le terrain est très humide, au risque de le détériorer. Avoir un équipement de ce type permettrait d'améliorer la pratique de l'ensemble des licenciés du clubs.

M. Mercier présente 2 devis possibles pour la réalisation de ce projet.

- 1^{er} devis de l'entreprise Agorespace : 141 714 euros HT

- 2^{ème} devis de l'entreprise Mefran : 144 247 euros HT. Ce devis comprend l'éclairage mais sans raccordement. Il nécessitera l'intervention d'une autre entreprise pour la partie gros œuvre.

Financement :

- Plusieurs financements sont possibles :
 - FAFA (Fonds d'Aide au Foot Amateur) : une subvention peut être accordée selon les modalités de financement en vigueur, à savoir une aide forfaitaire de 30 000 € (dans la limite de 50 % du montant HT des travaux si le porteur du projet est une collectivité et TTC si le porteur du projet est un club affilié à la FFF).
 - ANS (Agence Nationale du Sport) : La création d'un/de terrain(s) de Foot5 peut bénéficier d'un co-financement commun « 5 000 terrains de sport » de l'Agence nationale du Sport soit un maximum de 50 000 euros
 - La commune devra financer à hauteur de 20% minimum sur fonds propres

Délai de réalisation : si le dossier est retenu, les travaux devront être engagés dans les 12 mois de l'acceptation, et devront être finalisés dans les 24 mois au plus tard.

La question de la maintenance et de l'entretien du terrain est posée. M. Fleury indique que les matériaux utilisés permettent un entretien minime pour ce type de surface.

Après échanges, les élus, du fait du caractère structurant du projet, accepte que la commune soit porteuse du dossier, le club ne pouvant le faire. Toutefois si le projet est accepté, il devra être intégré sur le budget municipal 2027 afin de ne pas alourdir les finances de la commune en 2025, et des projets 2026 déjà fixés.

• **Gestion de l'Ornevalloise**

Ce point est reprogrammé au prochain Conseil municipal fixé le 8 septembre 2025

• **PLUi - nouveau périmètre des abords du monument historique**

- 2 plans sont distribués aux élus. Ceux-ci présentent la proposition de nouveaux périmètres sur les secteurs de Mussey et de Varney
- M. le maire précise que ce sujet relève de la compétence de l'agglomération mais que la commune doit donner son point de vue.
- Après échanges, la proposition concernant Mussey est acceptée, la proposition de Varney est acceptée en excluant la partie vert clair présente sur le plan.

• **Questions diverses.**

- Suite au précédent point, il est indiqué à M. le Maire la présence d'un mobil-home sur le terrain de l'ancienne maison forte de Varney. Elle paraît avoir un usage d'habitation. M. le maire indique qu'il se rendra sur place pour vérifier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 11h45.

Jean-Paul REGNIER

signé

Président



Olivier PIGUET

signé

Secrétaire de séance